



## TABLE DES MATIERES

<i>INTRODUCTION</i> .....	4
❖ OBJECTIF ET STRUCTURE DU DOCUMENT.....	4
❖ PRINCIPAUX ELEMENTS DU BILAN CIC DU MENESR DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 .....	4
<i>PARTIE I :</i> .....	5
<i>GOUVERNANCE ET PILOTAGE</i> .....	5
ORGANISATION MINISTERIELLE DU CIC .....	6
❖ STRUCTURES NATIONALES DE PILOTAGE DU CIC .....	6
❖ STRUCTURES DE PILOTAGE DU CIC EN SERVICES DECONCENTRES.....	6
❖ PROCEDURES DE SUIVI ET D'ANALYSE DU DEPLOIEMENT DU CIC .....	10
ACCOMPAGNEMENT AU DEPLOIEMENT DU CIC.....	11
❖ LE SUIVI DU PLAN D'ACTION MINISTERIEL (PAM CIC 2014-2016).....	11
❖ LES FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS AU CIC.....	11
❖ LES EVENEMENTS ANNUELS .....	11
❖ LA MUTUALISATION ET LA VALORISATION DES BONNES PRATIQUES .....	12
<i>PARTIE II :</i> .....	13
<i>DEFINITION ET MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITES DE MAITRISE DES RISQUES</i> .....	13
LES LEVIERS MINISTERIELS POUR LE DEPLOIEMENT D'ACTIVITES DE MAITRISE DES RISQUES COMPTABLES .....	14
MISE EN ŒUVRE DES REFERENTIELS DE CIC (RCIC).....	15
❖ EVOLUTIONS DE LA « BIBLIOTHEQUE DES RCIC » .....	15
❖ DEPLOIEMENT DES ACTIONS DE NIVEAU « SERVICES DECONCENTRES ».....	15
FOCUS SUR D'AUTRES ACTIONS SIGNIFICATIVES DU MENESR PARTICIPANT A LA MAITRISE DES RISQUES COMPTABLES .....	23
<i>PARTIE III :</i> .....	25
<i>EVALUATION DU CONTROLE INTERNE COMPTABLE MINISTERIEL</i> .....	25
L'USAGE DE L'ECHELLE DE MATURETE DE LA GESTION DES RISQUES AU SEIN DU MENESR .....	26
L'EVALUATION PAR L'AUDIT .....	27
<i>ANNEXES</i> .....	29
RESULTATS DETAILLES DE L'ENQUETE ACADEMIQUE .....	29
❖ DETAIL DE L'ENQUETE ACADEMIQUE 2016 : DETAIL DU PERIMETRE DE L'ENQUETE.....	29
❖ DETAIL DE L'ENQUETE ACADEMIQUE 2016 : BILAN GLOBAL DES AMR CLES.....	30
❖ DETAIL DE L'ENQUETE ACADEMIQUE 2016 : CRITERES DU « SOCLE CIC » .....	31

❖ DETAIL DE L'ENQUETE ACADEMIQUE 2016 : PROCESSUS HORS REMUNERATIONS.....	33
❖ DETAIL DE L'ENQUETE ACADEMIQUE 2016 : PROCESSUS DES REMUNERATIONS.....	34
❖ NIVEAU D'ATTEINTE DU SOCLE CIC : « SCORING ».....	35
<i>UN MOT SUR LES ACTEURS DU CIC.....</i>	<i>36</i>

# Introduction

## OBJECTIF ET STRUCTURE DU DOCUMENT

Le présent rapport constitue une photographie du niveau de déploiement du contrôle interne comptable (CIC) au sein des services centraux et déconcentrés du ministère en septembre 2016, c'est-à-dire à la fin du Plan d'Action Ministériel (PAM) 2014-2016. Il se fonde en particulier sur les résultats de l'enquête annuelle sur le déploiement du CIC au sein des services déconcentrés de mai et septembre 2016.

Son objectif n'est pas de décrire exhaustivement l'ensemble du dispositif de contrôle interne comptable mais de rappeler les principales actions engagées pour renforcer la maîtrise des processus financiers significatifs et concourant à la fiabilisation des comptes du ministère ;

Ce rapport ne traite pas en revanche des démarches de renforcement du contrôle interne financier au sein des établissements publics nationaux ni des établissements publics locaux d'enseignement.

Il est structuré en trois parties :

- l'organisation ministérielle du CIC et la gouvernance du dispositif
- les activités de maîtrise des risques comptables
- l'évaluation du dispositif de CIC

## PRINCIPAUX ELEMENTS DU BILAN CIC DU MENESR DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Pour sa partie relative au Contrôle Interne Comptable au sein des services centraux et déconcentrés, les axes de travail du Plan d'Action Ministériel 2014-2016 sont ainsi formulés :

- **Consolider les acquis ministériel**, principalement au travers d'actions visant à mettre à jour les outils de CIC le nécessitant, à appuyer les trajectoires académiques et à déployer pleinement les actions de maîtrise de risques de l'administration centrale ;
- **Etendre la démarche de manière pragmatique**, en élargissant progressivement le périmètre de processus couverts par la démarche de CIC, ainsi qu'en renforçant l'environnement de contrôle et les démarches d'évaluation ;
- **Renforcer l'accompagnement du changement**, en renforçant la diffusion de la « culture CIC » et en améliorant le partage des pratiques et des outils de CIC.

Aux termes du PAM 2014-2016, les actions du PAM sont réalisées à hauteur de 70% : l'accent a particulièrement été mis sur la définition d'un socle minimal de déploiement des actions (« socle CIC ») l'accompagnement des acteurs (séminaires inter-académiques et partage de documents), le renforcement des outils de contrôle et l'automatisation du reporting.

Le détail des actions engagées est développé dans le présent document.

**PARTIE I :**

**Gouvernance et pilotage**

# Organisation ministérielle du CIC

## STRUCTURES NATIONALES DE PILOTAGE DU CIC

- *Les rôles et responsabilités des acteurs en charge du pilotage ministériel du CIC ont été documentés*

L'organisation ministérielle du CIC est documentée dans le Référentiel organisationnel de Contrôle Interne Comptable (RoCIC). Ce cadre de référence a été mis à jour et validé lors du COPIL CIC-CIB du 4 décembre 2014. Il détaille notamment les responsabilités en termes de gouvernance et pilotage du dispositif ministériel, et constitue une déclinaison du cadre interministériel du CIC (arrêté du 31 décembre 2013).

- *Les instances de pilotage ont régulièrement suivi le niveau de déploiement du CIC et défini les orientations de la trajectoire ministérielle*

Le COPIL CIC-CIB s'est réuni trois fois entre septembre 2015 et septembre 2016 : le 24 septembre 2015, le 3 février 2016 et le 6 juillet 2016. Les principales décisions ont été :

- **COPIL du 24 septembre 2015** : présentation du niveau de réalisation du PAM 2014-2016 à « mi-parcours » et du projet de réponse à la Cour des comptes (NEC 2015) ; validation des grands axes de la feuille de route académique 2015-2016.
- **COPIL du 3 février 2016** : informations sur les actualités en cours (audit externe sur la gestion des habilitations à Chorus, audit interne sur les charges à payer) ; point d'étape du déploiement des AMR de centrale ; résultats provisoires de l'enquête CIC 2015 au sein des opérateurs ; focus sur le début des travaux sur la sécurisation des habilitations aux AMM
- **COPIL du 6 juillet 2016** : l'essentiel de ce comité a été consacré à la présentation des grandes orientations des cinq volets qui composent le plan d'action ministériel 2016-2018.

En outre, des sujets relatifs au CIC ont été inscrits à l'ordre du jour du Comité commun de contrôle interne pour la maîtrise des risques (CCIMR), présidé par le Secrétaire Général, auquel rapporte le COPIL CIC-CIB :

- **CCIMR du 25 novembre 2015** : présentation du bilan à mi-parcours du PAM 2014-2016
- **CCIMR du 25 mai 2016** : présentation des principales conclusions et recommandations de la NEC 2015

## STRUCTURES DE PILOTAGE DU CIC EN SERVICES DECONCENTRES

- *Les attendus en termes de pilotage du CIC en services déconcentrés ont été précisés*

Les principes d'organisation académique du pilotage du CIC sont restés constants depuis septembre 2012<sup>1</sup>. Ils ont été repris dans le cadre du **Référentiel organisationnel du Contrôle Interne Comptable ministériel**<sup>2</sup> (RoCIC).

Le **plan d'action ministériel** définit quant à lui les grands objectifs de déploiement de la démarche en administration centrale et en services déconcentrés pour la période 2014-2016.

La **feuille de route académique** du 26 octobre 2015, a précisé les éléments impératifs à installer et à pérenniser à horizon de septembre 2016<sup>3</sup> :

- Atteindre le « socle CIC » déterminé dans la feuille de route académique du 8 janvier 2014, complété d'éléments nouveaux en termes de reporting ;
- Participer à l'amélioration et à la mutualisation des outils académiques existants.

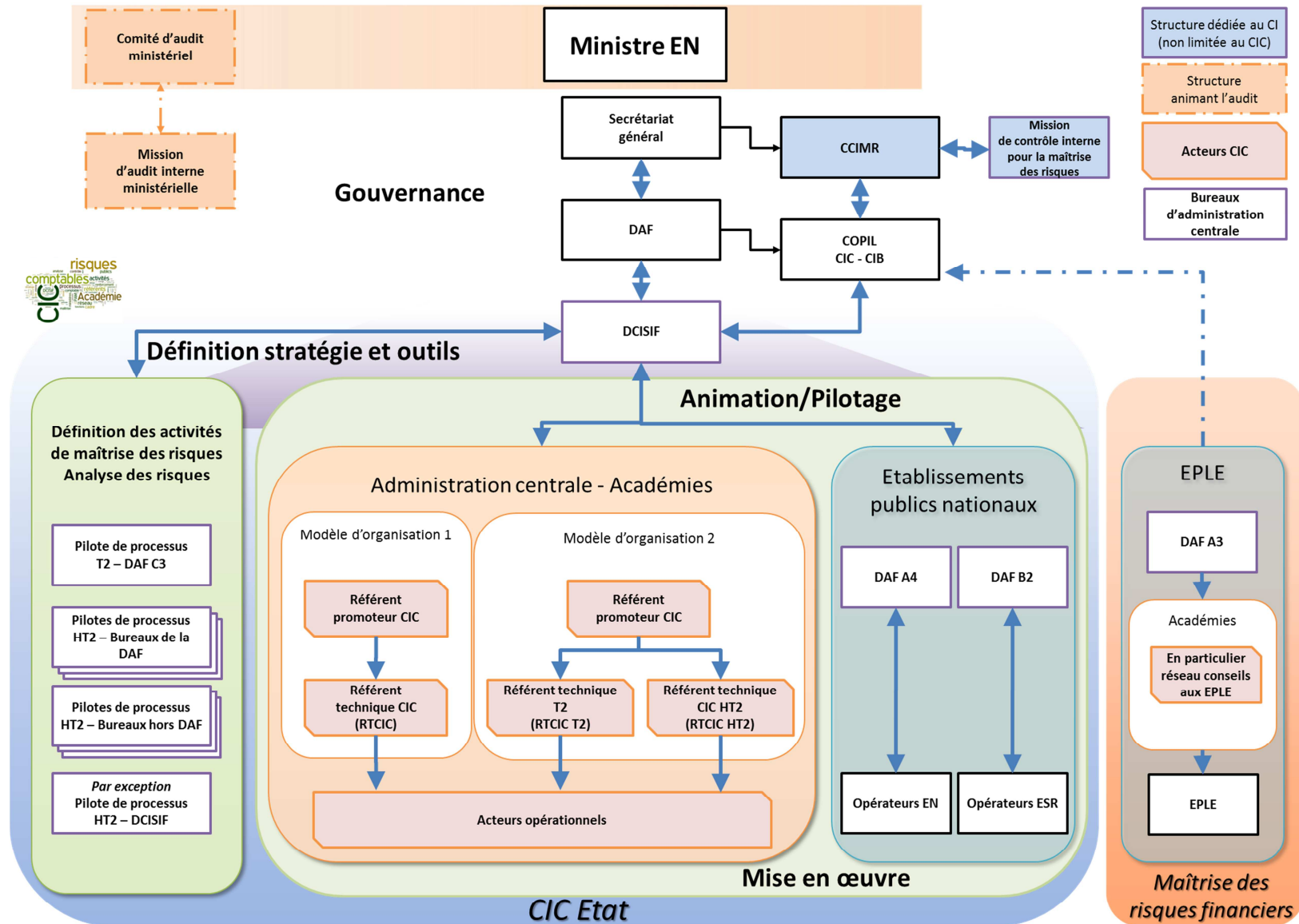
<sup>1</sup> Note DCISIF du 24 septembre 2012

<sup>2</sup> Version du document mise à jour le 4 décembre 2014

<sup>3</sup> Feuille de route n°2015-0043 en date du 26 octobre 2015

# Organisation et gouvernance du CIC au MENESR

Cf. Référentiel organisationnel du CIC 2013



Rappel du schéma général de gouvernance et de pilotage du CIC au MENESR

## PROCEDURES DE SUIVI ET D'ANALYSE DU DEPLOIEMENT DU CIC

### ➤ *Une enquête annuelle*

Organisé annuellement par année scolaire, le compte-rendu d'activités (reporting) sur le niveau de déploiement du CIC au sein des services est un prérequis pour assurer le pilotage du dispositif national. Depuis 2015, une enquête est menée auprès des services déconcentrés, d'abord en mai puis en septembre.

S'agissant de l'administration centrale, un comité de suivi spécifique a été mis en place le 15 juin 2015. Il a été suivi de deux séances, les 18 décembre 2015 et 28 juin 2016.

### ➤ *Le suivi du Plan d'Action Ministériel (PAM CIC 2014-2016)*

Le suivi du plan d'action est normalement assuré par une instance dédiée, prévue dans le référentiel organisationnel du CIC (RoCIC) : le « **Comité de suivi du Plan d'Action CIC** ». Cependant, la multitude des actions prévues au sein du PAM CIC 2012-2014 avait rendu complexe la mise en place d'un suivi régulier sur l'année 2014. Dans le cadre de la certification des comptes de l'Etat 2014, la Cour des comptes a salué la trajectoire de déploiement du CIC en services déconcentrés mais a observé un retard au niveau de l'administration centrale.

Au sein du PAM CIC 2014-2016, de nombreuses actions à l'initiative de l'administration centrale dans le PAM CIC 2012-2014 n'ont pas été reconduites, soit parce qu'elles étaient devenues obsolètes, soit parce qu'elle relevait davantage de « bonnes pratiques » à inscrire et à pérenniser au sein d'une fiche de procédure plutôt que de faire l'objet d'un suivi annuel.

Installé le 15 juin 2015, un comité de suivi du plan d'action ministériel a été mise en place. Il s'est attaché à suivre plus spécifiquement les actions mises en œuvre au sein de l'administration centrale avec l'objectif de disposer du même niveau d'information sur la mise en œuvre du CIC que dans les services déconcentrés. Cette première séance a été suivie de deux autres, les 18 décembre 2015 et 28 juin 2016.

S'il apparaît nécessaire d'avoir un suivi particulier des actions relevant de l'administration centrale, celles-ci ne suivant pas toutes le même rythme que le déploiement des actions en services déconcentrés, il ressort de ces trois comités la nécessité d'avoir une approche globale des actions pour une meilleure appréciation du déploiement de chaque RCIC.

Cette exigence sera traduite dans une action inscrite au plan d'action ministériel 2016-2018 avec la mise en place d'un comité de suivi opérationnel du PAM, réunissant des représentants académiques et des représentants d'administration centrale.



## Accompagnement au déploiement du CIC

### LE SUIVI DU PLAN D'ACTION MINISTERIEL (PAM CIC 2014-2016)

L'intranet Pléiade 3 comporte deux rubriques dédiées au Contrôle Interne Comptable, au sein de la rubrique métier « Gestion Budgétaire, Financière et Comptable » :

- L'espace « **contrôle interne** » / « **CIC** », à destination des référents CIC des académies ;
- L'espace « **rémunérations** » / « **coordonnateurs-paie** » / « **CIC-rémunérations** » qui propose des documents relatifs à la mise en œuvre du contrôle interne comptable sur ce périmètre.

Un **courriel mensuel** est adressé par le DCISIF à la liste des référents promoteurs et techniques CIC. Il comporte les actualités mensuelles en termes de CIC.

Enfin, une **adresse générique** « [pilotage.cic@education.gouv.fr](mailto:pilotage.cic@education.gouv.fr) » permet aux acteurs CIC de communiquer avec le DCISIF ou de porter à sa connaissance les changements de référents CIC au sein des académies.

### LES FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS AU CIC

Outre les deux modules de formation proposés dans le cadre du Plan d'Action de Formation de l'Administration Centrale (CIC niveau 1 et CIC niveau 2), les actions de formations suivantes ont été déployées :

- CIC-Conduite du changement et conduite de projet dans les organisations publiques (une journée / 15 inscrits / co-animation DCISIF – maître de conférence de l'Université de Saint Quentin en Yvelines spécialiste de la conduite du changement dans les organisations)
- CIC – une journée de séminaire-formation à destination de l'académie de Lyon
- CIC – formation des nouveaux attachés d'administration au sein du MENESR – une demi-journée à l'ESENESR

### LES EVENEMENTS ANNUELS

Le **séminaire annuel** « contrôle interne comptable » du 5 octobre 2015 a réuni une centaine de participants, principalement des référents CIC académiques. Il s'est déroulé en deux temps : la matinée destinée à la présentation du bilan de l'année écoulée en séance plénière et l'après-midi réservé aux ateliers.

Dans l'ordre d'intervention, les intervenants de la matinée ont été les suivants : le directeur des affaires financière du ministère, le contrôleur budgétaire et comptable ministériel, la cour des comptes et le DCISIF. Les ateliers de l'après-midi se sont déroulés selon les trois thèmes suivants : le rôle du référent promoteur, les bonnes pratiques d'utilisation de G2P, la gestion des habilitations (SIERH, Chorus, AMM).

Par ailleurs, le Contrôle Interne Comptable est l'un des points à l'ordre du jour du **séminaire annuel des coordonnateurs-paie**. Lors du séminaire des 14 et 15 juin 2016, une présentation des premiers résultats de l'enquête CIC de mai 2016 sur le déploiement du CIC a été réalisée.

## LA MUTUALISATION ET LA VALORISATION DES BONNES PRATIQUES

Au titre des leviers de mutualisation employés en 2015-2016, on pourra mettre en avant :

- Un cycle de **séminaires inter-académiques** a été entamé fin 2014 par le DCISIF et DAF C3. Jusqu'à présent, 8 séminaires ont lieu<sup>4</sup>, avec la participation des académies de : **Bordeaux**, Poitiers, Toulouse ; **Lyon**, Clermont-Ferrand, Grenoble ; **Dijon**, Besançon ; **Nancy-Metz**, Reims, Strasbourg ; **Montpellier**, Nice, la Corse et Aix-Marseille ; **Caen**, Rennes, Rouen ; **Orléans-Tours**, Limoges, Nantes ; **Martinique**, Guadeloupe, Guyane, Saint Pierre et Miquelon. Les grands principes sont les suivants :
  - ✓ ces séminaires s'adressent en priorité aux référents techniques académiques ;
  - ✓ ils se déroulent sur une journée, au sein d'une académie « hôte » qui reçoit 2 à 3 académies voisines ;
  - ✓ le choix de l'ordre du jour est laissé aux participants qui l'établissent communément ;
  - ✓ l'objectif premier est de faire se rencontrer les référents, de les faire échanger sur les difficultés observées dans la mise en œuvre des démarches respectives et de partager les bonnes pratiques, au regard de l'ordre du jour préalablement établi.

Un compte rendu est ensuite produit par le DCISIF à l'issue de la journée, soumis à la validation des participants et publié sur l'intranet PLEIADE.

- Un chantier de mutualisation des bonnes pratiques au travers du partage de documents sur des thématiques communes a été mis en place entre les mois de novembre 2015 et mars 2016.

---

<sup>4</sup> En italique, les académies hôtes de ces séminaires

## **PARTIE II :**

### **Définition et mise en œuvre d'activités de maîtrise des risques**

## Les leviers ministériels pour le déploiement d'activités de maîtrise des risques comptables

Les quatre principaux leviers mobilisés par le MENESR pour assurer le renforcement du CIC sont :

- Les **référentiels de contrôle interne comptable** (RCIC) par processus comptable
  - Ces référentiels documentent les activités de maîtrise des risques (AMR) à déployer pour les processus concernés ;
  - Ces AMR relèvent de deux catégories :
    - actions à mener au niveau des services en charge de la mise en œuvre des procédures (on parlera de « déploiement des AMR ») ;
    - actions à mener par des acteurs d'administration centrale pilotant ou contribuant au pilotage national des processus (on parlera d' « AMR de niveau administration centrale »).
- Sur le périmètre des processus « rémunérations », les **campagnes thématiques de contrôle des indemnités**, qui complètent l'approche par processus par une démarche de revues de dossiers ;
- La **liste des actions relevant de l'Administration Centrale** détaillée au sein du Plan d'Action Ministériel CIC 2014-2016 ;
- Depuis janvier 2015, le **support applicatif G2P** qui permet d'assurer un suivi global du niveau de déploiement des AMR incombant à l'administration centrale et aux services déconcentrés.

Par ailleurs, d'autres démarches et outils sont mis en œuvre à tous les niveaux de responsabilité de la fonction financière ministérielle, et participent à la maîtrise des risques financiers en respectant tous les critères attendus d'une démarche de CIC (pilotage des actions, traçabilité des acteurs, évaluations des réalisations, etc.).

Certaines de ces démarches sont décrites dans un paragraphe dédié

## Mise en œuvre des Référentiels de CIC (RCIC)

### EVOLUTIONS DE LA « BIBLIOTHEQUE DES RCIC »

Les **Référentiels de Contrôle Interne Comptable (RCIC)** sont les outils structurants du MENESR en termes de renforcement du CIC. Ceux-ci se composent principalement d'une description des processus, d'une identification et hiérarchisation des risques associés, et de la description des **Activités de Maîtrise des Risques** à installer en regard.

En application de la décision prise par le COPIL CIC-CIB du 3 juillet 2013 de temporiser le rythme de production et de diffusion des RCIC, un seul référentiel CIC attaché au macro-processus des rémunérations a été déployé en septembre 2015, permettant d'assurer une quasi exhaustivité de la bibliothèque des RCIC de titre 2 et couvrir près de 94% de la dépense de rémunérations. Il s'agit du référentiel suivant :

- RCIC Fin de fonctions entraînant une fin de rémunération – diffusion en septembre 2015

### DEPLOIEMENT DES ACTIONS DE NIVEAU « SERVICES DECONCENTRES »

➤ *Rappel du périmètre et du contexte : la définition du « socle CIC »*

Les référentiels publiés pour la mise en œuvre par les services déconcentrés en 2015-2016 sont les suivants :

	Processus « Rémunérations-Paie » (T2)	Autres Processus (HT2)
1	Gestion de la nouvelle bonification indiciaire (NBI)	Bourses de l'enseignement scolaire
2	Gestion des congés de maladie ordinaire	Bourses de l'enseignement supérieur
3	Gestion du Supplément Familial de Traitement	Commande publique
4	Gestion du temps partiel	Transports, Déplacements, Missions, Réceptions
5	Prise en charge financière d'un agent	Fonctions support Chorus
6	Absence de service fait	Prestations d'action sociale
7	Affectation et prise en charge financière d'un lauréat de concours	Recettes étrangères à l'impôt et au domaine /Fonds de concours / FIPH
8	Indemnités gérées dans les établissements (ASIE / STSWeb)	Subventions aux établissements (hors forfait d'externat)
9	Indemnités gérées dans les SIRH dans les services académiques	Subventions aux établissements privés (forfait d'externat)
10	Congés longue maladie, longue durée et grave maladie	
11	Fin de fonctions entraînant une fin de rémunération	

L'analyse du niveau de déploiement du CIC en 2013 avait amené le comité de pilotage CIC-CIB du 14 novembre 2013 à établir le **principe qu'une cible minimale de mise en œuvre des outils structurants du CIC ministériel**<sup>5</sup> devait être déterminée pour les services déconcentrés, afin notamment d'orienter leurs investissements et d'homogénéiser les trajectoires de déploiement. Cette trajectoire commune, dite « socle CIC » a été maintenue pour l'année scolaire 2015-2016.

Le courrier « renforcement du CIC » pour les académies du 8 janvier 2014 a précisé cette cible appelée « **socle CIC** ». Une priorité a ainsi été assignée au déploiement de toutes les « AMR-clés » (c'est-à-dire les Activités de Maîtrise des Risques positionnées au regard des risques les plus critiques) documentées au sein des référentiels de CIC.

Depuis lors, le socle préalablement défini s'est enrichi d'autres objectifs annuels, sur des thèmes et priorités spécifiques, et inscrits dans les deux feuilles de route suivantes, celle de 2014-2015 et celle de 2015-2016.

➤ *Le renforcement d'un « environnement de contrôle » au sein des processus de rémunération :*

Introduit dans la feuille de route 2014-2015, ce second objectif prioritaire de déploiement a été reconduit lors de l'année scolaire 2015-2016.

Cet objectif se décline essentiellement par la mise en place une revue annuelle des habilitations aux SIRH<sup>6</sup> ainsi qu'une revue des délégations de signature au sein d'un service de « gestion administrative-paye ».

---

<sup>5</sup> Outils de pilotage du CIC, activités prioritaires de maîtrise des risques comptable, *reporting* et traçabilité.

<sup>6</sup> Système d'information de gestion des ressources humaines

➤ *Principales conclusions en termes de déploiement des AMR<sup>7</sup> des RCIC pour le titre 2*

Au 9 septembre 2016, le taux de déploiement des référentiels de CIC sur les processus de rémunération atteint 66% (contre 63% en 2015). Cette progression mesurée s'explique principalement par le déploiement du nouveau référentiel relatif à la fin de fonctions, déployé en 2015, et qui, comme tout nouveau référentiel, doit encore être mieux appréhendé par les académies.

➤ *Périmètre des Référentiels de CIC pour le Titre 2 à déployer en services déconcentrés*

Les référentiels de CIC comportent la description d'activités de maîtrise de risques (AMR) pour toutes les populations gérées, selon le tableau *infra*.

Au total, 422 AMR à déployer au sein des référentiels du périmètre lié aux rémunérations (T2), toutes populations confondues, dont 126 d'entre elles sont considérées comme prioritaires pour la mise en œuvre de la démarche de CIC en académies. Le nombre d'AMR clés et non clés est en hausse du fait de la mise en place du référentiel « Fins de fonctions entraînant une fin de rémunération ».

Référentiels / population	1er degré public		1er degré privé		2nd degré public		2nd degré privé		Personnels non-enseignants	
	Total	Dont clés	Total	Dont clés	Total	Dont clés	Total	Dont clés	Total	Dont clés
Absence de service fait	4	0	4	0	4	0	4	0	4	0
Affectation et prise en charge lauréat concours	10	4	10	4	11	4	11	4	9	4
Congé maladie ordinaire (CMO)	10	6	9	5	9	5	9	5	9	5
Fins de fonctions entraînant une fin de rémunération	11	3	11	3	13	3	13	3	11	3
Gestion du CLM, CLD et CGM	8	1	8	1	8	1	8	1	8	1
Gestion du temps partiel	7	2	7	2	10	2	10	2	7	2
Heures supplémentaires saisies en établissement					10	0	11	0		
Indemnités (hors indemnités saisies dans ASIE et STS)	9	2	9	2	9	2	9	2	8	2
Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	7	5	7	5	7	5	7	5	7	5
Prise en charge d'un agent	9	3	9	3	9	3	9	3	9	3
Supplément familial de traitement	4	0	4	0	4	0	4	0	4	0
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>26</b>	<b>78</b>	<b>25</b>	<b>94</b>	<b>25</b>	<b>95</b>	<b>25</b>	<b>76</b>	<b>25</b>

<sup>7</sup> Activités de Maîtrise de risque

➤ *Déploiement des AMR-clés par Référentiels de CIC de Titre 2*

Le tableau ci-dessous détaille le taux de déploiement des AMR-clés déclaré dans l'enquête annuelle. Les chiffres de 2015 permettent d'observer les évolutions d'une année sur l'autre :

Référentiels de CIC <sup>8</sup>	Enquête 2016		Septembre 2015
	Mai	Septembre	
Prise en charge financière d'un agent	81	82	72%
Affectation et prise en charge financière d'un lauréat de concours	74	76	72%
Indemnités gérées dans les SIRH dans les services académiques	77	78	67%
Gestion du temps partiel	74	74	67%
Gestion des congés de maladie ordinaire	61	62	53%
Gestion de la nouvelle bonification indiciaire (NBI)	60	61	50%
Congés longue durée, longue maladie, grave maladie	75	76	61
Fin de fonctions entraînant une fin de rémunération	35	37	-
<b>Moyenne de déploiement 2016</b>	<b>65%</b>	<b>66%</b>	<b>64% (périmètre 2015)</b>

Le périmètre a évolué sur deux années successives : en 2014, était déployé le référentiel relatif à la gestion des congés LM-LD-GM et en 2015, celui relatif à la fin de fonctions entraînant une fin de rémunération.

Les actions du nouveau référentiel s'installent lentement. Il faudra observer et faciliter leur déploiement au cours de l'année 2016-2017.

<sup>8</sup> Les référentiels de CIC « Absence de service fait », « Supplément familial de traitement » et « Heures supplémentaires saisies en établissement » ne comprennent aucune AMR clé au niveau académique.



➤ Trajectoire de déploiement des AMR-clés par académie (1/2)

Le tableau ci-dessous matérialise les taux de déploiement des AMR clés du titre 2 par les académies ayant répondu à l'enquête (hors collectivités d'outre-mer<sup>9</sup>), au 9 septembre 2016.

RCIC	ALC	CMO	CLM	GTP	IND	NBI	PCA	FDL
	100	100	100	100	100	100	100	100
	100	96	100	100	100	99	100	87
	100	92	100	100	100	97	100	83
	100	86	100	100	100	95	100	83
	100	85	100	100	100	92	100	74
	98	81	100	100	100	88	100	72
	97	80	99	100	100	82	98	71
	96	78	96	94	95	82	97	70
	95	75	90	93	92	81	95	60
	95	75	90	92	90	72	95	56
	89	73	89	89	90	72	94	44
	87	71	88	88	90	64	93	44
	87	70	88	84	88	64	93	33
	85	66	88	82	86	62	93	32
	85	65	85	80	84	60	89	27
	80	63	82	80	82	56	88	23
	75	61	81	79	80	56	87	21
	74	56	80	74	78	55	83	20
	73	55	80	73	76	53	81	17
	71	53	80	65	74	53	80	14
	59	53	73	61	71	47	79	12
	57	46	59	50	70	45	76	12
	54	44	56	50	60	44	72	10
	54	42	50	50	58	40	63	7
	53	40	50	50	53	40	63	0
	53	40	40	50	50	31	61	0
	47	33	40	48	50	25	54	0
	39	29	40	43	46	13	51	0
	35	12	32	37	40	10	50	0
	25	10	0	20	30	0	50	0
<b>Moyenne</b>	<b>75%</b>	<b>61%</b>	<b>75%</b>	<b>74%</b>	<b>78%</b>	<b>59%</b>	<b>83%</b>	<b>36%</b>

<sup>9</sup> COM : Nouvelle Calédonie, Polynésie, Saint Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna.

➤ *Trajectoire de déploiement des AMR-clés par académie (2/2)*

De manière synthétique, la trajectoire de déploiement des AMR-clés « rémunérations » entre septembre 2016 peut être synthétisée ainsi. Les données de septembre 2015 ont été conservées pour comparaison :

Nombre d'académies / taux de déploiement des AMR-clés	Taux de déploiement des AMR-clés	
	sept-16	sept-15
<b>Moins de 40%</b>	4	3
<b>Entre 40% et 59%</b>	8	8
<b>Entre 60% et 79%</b>	13	12
<b>Entre 80% et 89%</b>	3	5
<b>Supérieur à 90%</b>	3	4

➤ *Principales conclusions sur le déploiement des AMR des référentiels HT2*

73 AMR sont décrites au sein des 9 RCIC à mettre en place, dont 34 sont identifiées comme « AMR-clés ». Leur répartition est détaillée dans le tableau *infra*.

Référentiels HT2	Clés	Non clés	Total
Bourses de l'enseignement scolaire	8	6	14
Bourses de l'enseignement supérieur	4	-	4
Chorus : Fonctions support	5	7	12
Commande publique	-	7	7
Forfait d'externat	4	3	7
Prestations d'action sociale	3	3	6
Recettes étrangères à l'impôt et au Domaine/Fonds de concours	1	3	4
Subventions aux établissements (hors forfait d'externat)	3	6	9
Transports, Déplacements, Missions, Réceptions	6	4	10
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>39</b>	<b>73</b>

➤ *Trajectoire de déploiement des AMR-clés par académie*

De manière synthétique, la trajectoire de déploiement des AMR-clés « hors-rémunérations » en septembre 2016 peut être synthétisée ainsi :

Nombre d'académies / taux de déploiement des AMR-clés	Taux de déploiement des AMR-clés	
	sept-16	sept-15
<b>Moins de 40%</b>	2	5
<b>Entre 40% et 59%</b>	1	4
<b>Entre 60% et 79%</b>	12	10
<b>Entre 80% et 89%</b>	9	8
<b>Supérieur à 90%</b>	7	5

➤ *Déploiement des actions au niveau des services gestionnaires en administration centrale*

Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan d'action ministériel de contrôle interne comptable en administration centrale a été réuni avec les pilotes de processus le 15 juin 2015.

Son objectif était de renforcer significativement la formalisation du suivi de l'avancement des actions à mettre en place : à savoir, fixer un délai de réalisation pour les actions non encore mises en place et justifier l'abandon de certaines d'entre elles en raison de leur obsolescence.

Deux comités ont été organisés depuis : 18 décembre 2015 et 28 juin 2016.

➤ *Déploiement des AMR de niveau « Administration Centrale »*

L'ensemble des actions à réaliser incombant à l'administration centrale fait désormais l'objet d'un suivi, au même titre que les actions académiques.

Référentiels	Nombre d'AMR clés	Nombre d'AMR non-clés	Taux de déploiement 2016		Taux de déploiement 2015	
			Clés	Non Clés	Clés	Non clés
RCIC « rémunérations-Paie »	11	18	83%	82%	53%	78%
Autres RCIC	30	46	75%	77%	63%	77%

## Focus sur d'autres actions significatives du MENESR participant à la maîtrise des risques comptables

### ➤ *La transformation de la fonction financière*

La décision CIMAP<sup>10</sup> n°8 du 18 décembre 2013 relative à l'organisation de la fonction financière de l'Etat constitue un événement important dans le cadre du renforcement du CIC pour le processus global de la dépense, et en particulier pour le processus de la commande publique.

Suite à cette décision, et dans le cadre de la gouvernance interministérielle assurée par l'AIFE<sup>11</sup>, **le MENESR a défini un plan ministériel d'action pour la modernisation de la chaîne de la dépense**, comportant deux axes :

- Amélioration des processus : Dématérialisation des actes, des procédures (déploiement de Chorus formulaires (CFO) et optimisation du processus achat) et des factures (avec l'application Chorus pro)
- Amélioration des organisations : Rationalisation des CSP et déploiement des services facturiers (SFACT)

#### Suivi des indicateurs de la chaîne de la dépense (MP3)

Une synthèse de ces indicateurs est adressée aux académies tous les mois.

Elle présente les évolutions des données et le classement des services en fonction des résultats obtenus sur chaque indicateur.

#### Bilan du déploiement des services facturiers au 1<sup>er</sup> novembre 2016

Le ministère a déployé les SFACT en 3 vagues d'académies successives. 18 académies fonctionnent sous ce mode depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. 7 autres rejoindront ce mode d'organisation au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Au premier janvier 2016, l'administration centrale du MENESR est également passée en mode SFACT.

Le processus de généralisation profite de l'expérience acquise dans le cadre d'expérimentations débutées en 2012 par les académies de Besançon et de Bordeaux, en 2013 pour Paris et en 2014 pour Grenoble.

#### Situation de la dématérialisation des actes et des factures

La dématérialisation des factures sera rendue progressivement obligatoire à compter de 2017. Elle permettra non seulement de diminuer les échanges matériels mais également d'accroître la traçabilité, de faciliter et d'accélérer la circulation des documents, ce qui est de nature à permettre *in fine* de raccourcir le délai global de paiement (DGP).

Au sein du ministère, le processus a débuté en 2012 avec une expérimentation de numérisation au sein d'une académie. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 8 académies étaient passées en numérisation, auxquelles s'ajoute le passage des services de l'administration centrale. D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce seront sept académies supplémentaires et le SIEC.

L'incitation des fournisseurs à déposer leurs factures sur le portail Chorus factures (renommé Chorus pro (CP)) a été réalisée par les services académiques, au fur et à mesure des déploiements des SFACT, au travers de campagnes de communication à destination des fournisseurs. L'administration centrale a accompagné cette démarche.

Enfin, le raccordement des fournisseurs à l'EDI s'est poursuivi sur l'année 2015/2016. L'indicateur<sup>12</sup> ID5 (taux de postes de DP dématérialisées payées) est de 37% en juillet 2016 (contre 8,9% en juin 2015).

Enfin, l'utilisation des modules de CFO (demande d'achat, service fait, subvention et nouvelle communication) est fortement encouragée. L'indicateur IA1 qui sert à quantifier l'utilisation du formulaire « demandes d'achats », a ainsi connu une forte amélioration entre janvier 2014 (36% d'utilisation) et juin 2016 (70% d'utilisation). Il convient de noter que le passage en SFACT favorise le déploiement de l'outil dans la mesure où cette réorganisation des attributions de l'ordonnateur et du comptable renforce également les relations entre les services prescripteurs et le CSP.

<sup>10</sup> Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique

<sup>11</sup> Agence pour l'informatique financière de l'État

<sup>12</sup> Indicateur de qualité du processus de la commande publique

➤ *La gestion et la sécurisation des habilitations à CHORUS*

Le contrôle de l'attribution des rôles et habilitations CHORUS est un des leviers essentiels du Contrôle Interne Comptable de l'Etat. Le DCISIF assure la fonction de gestion ministérielle du dispositif d'habilitation dans le cadre de sa mission de support ministériel central CHORUS.

Le cadre national de la politique de gestion des habilitations est documenté au travers du référentiel de contrôle interne comptable « fonctions supports CHORUS ». Il est également outillé via la mise à disposition des acteurs académiques de la liste des habilitations actives et d'un tableau comparatif des répartitions de rôles/habilitations par académies.

Le MENESR a engagé une démarche de généralisation d'une gestion dite décentralisée des habilitations. Cette généralisation sera terminée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, à l'exception des 4 COM, qui ont souhaité conserver un mode de gestion classique en raison de leur petit volume. C'est également le cas pour les services de l'administration centrale, pour lesquels le DCISIF conserve la gestion.

Au cours de l'année 2016, la Cour des comptes a commandité un audit interministériel sur la gestion des habilitations à Chorus. Conduit par un cabinet externe, cet audit a fait l'objet d'un rapport, qui a été intégré à la certification des comptes 2015. Les principales conclusions portent sur la formalisation des procédures, la gestion et la revue périodique des comptes utilisateurs, l'incompatibilité des rôles. Sur ce dernier point, la cour a constaté qu'il n'existait pas de matrice d'incompatibilités des rôles et recommande de la mettre en place. Le MENESR en a constitué une en 2012 mais elle doit être mise à jour. Parallèlement, la Cour recommande que cette matrice soit interministérielle et construite avec le concours de l'AIFE.

**PARTIE III :**

**Evaluation du contrôle interne  
comptable ministériel**

L'évaluation du Contrôle Interne Comptable est le troisième pilier de la maîtrise des risques comptables avec l'analyse des risques et la définition/mise en œuvre des activités de maîtrise des risques<sup>13</sup>. Il est mis en œuvre par les acteurs de la fonction comptable ministérielle, dans le cadre notamment d'opérations d'autodiagnostic, ou par l'audit comptable, interne ou externe (certification des comptes de l'Etat).

## L'usage de l'échelle de maturité de la gestion des risques au sein du MENESR

### ➤ *L'usage de l'outil EMR*

Un des outils recommandés par la Direction Générale des Finances Publiques pour l'évaluation du CIC est l'« échelle de maturité des risques » (EMR). Il se présente sous forme de questionnaire, qui doit permettre à un responsable de comparer sa démarche de CIC à un schéma théorique en se situant dans une logique de « paliers » (non fiable / informel / standardisé / évolué / optimisé). Les cotations qui en découlent doivent être déterminées dans le cadre d'échanges avec les acteurs intéressés et fondées sur des « éléments probants ».

Dans le cadre des évaluations du CIC ministériel, la Cour des comptes a recommandé l'usage de cet outil (ou de dispositif équivalent).

Par conséquent, un modèle d'EMR simplifié et adapté à l'environnement académique a été mis à la disposition des services déconcentrés à la rentrée scolaire 2014. L'usage de cet outil a été ensuite préconisé dans les feuilles de route successives.

### ➤ *L'auto-évaluation par l'EMR*

L'usage de l'EMR constitue une AMR<sup>14</sup> clé depuis sa mise à jour en 2014.

L'AMR préconise que l'outil soit déployé au moins sur deux processus : l'un attaché aux rémunérations et l'autre sur un processus HT2.

Au 9 septembre 2016, seulement 50% des académies ont mis en œuvre cette AMR.

---

<sup>13</sup> Cf. Arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable

<sup>14</sup> Activité de Maîtrise de Risque



## L'évaluation par l'audit

### ➤ *L'évaluation par l'audit interne*

En application du décret du 28 juin 2011, l'audit interne est une activité exercée de manière indépendante et objective qui donne au ministre une assurance sur le degré de maîtrise des opérations comptables et lui apporte ses conseils pour l'améliorer. L'audit interne s'assure ainsi de l'effectivité et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne comptable.

Le comité ministériel d'audit interne (CMAI) s'est réuni trois fois, le 30 septembre 2014, le 17 septembre 2015 et le 21 juin 2016.

La charte d'audit interne a été adoptée lors de la séance du CMAI du 17 septembre 2015. Ce même CMAI a adopté le programme d'audit 2015 / 2016.

Un audit interne relatif au recensement et à la comptabilisation des charges à payer a été réalisé sur la période 2015-2016 et a fait l'objet d'un rapport délivré en mai 2016.

### ➤ *L'évaluation par la Cour des Comptes (audit externe)*

L'appréciation de l'audit externe sur le dispositif de contrôle interne comptable du ministère s'est exprimée en 2015 au travers de trois rapports :

- le rapport de certification des comptes de l'Etat 2015,
- la note d'évaluation du contrôle interne comptable ministériel (NEC),
- et un document de synthèse des onze NEC ministérielles permettant à chacun des ministères de se positionner par rapport aux autres.

La note d'évaluation du contrôle interne comptable MENESR pour les comptes de l'Etat 2014 de mars 2016 porte l'appréciation suivante sur le dispositif de CIC ministériel :

#### **Extrait de la synthèse de la NEC MEN/MESR 2015**

La NEC 2014 avait confirmé les bons résultats du ministère en matière de gouvernance et de pilotage du CIC : la composition des instances s'était stabilisée et elles se réunissaient régulièrement, les outils mis en place étaient aboutis, le plan d'action avait été révisé. L'ensemble de la démarche avait par ailleurs fait l'objet d'un effort de formalisation avec la réalisation d'un référentiel organisationnel du contrôle interne comptable. La capacité d'appréciation du degré de maturité du dispositif de contrôle par l'administration centrale présentait encore des insuffisances, dues en particulier aux faiblesses des mécanismes de reporting. La généralisation de l'outil EMR restait préconisée. En matière d'audit interne, le comité d'audit était tout juste installé, et le dispositif d'audit interne devait se déployer.

En 2015, le dispositif de contrôle interne des ministères s'est encore un peu amélioré sur trois sujets : le pilotage et la documentation stratégique (modalités de mise à jour du PAM), le déploiement au sein des opérateurs et l'audit interne. Les points forts du CIC au sein de ce ministère sont la qualité du pilotage (stabilité des instances de pilotage, qualité de la documentation stratégique, notamment le PAM et le ROCIC), de la documentation produite pour appuyer le déploiement dans les services déconcentrés (RCIC), du dispositif de reporting sur l'effectivité mis en place en 2015 (G2P). Les principales marges de progrès sont désormais l'amélioration de la qualité des cartes des risques et des processus, pour garantir une meilleure articulation entre ces outils (la carte des risques mériterait d'être améliorée pour établir de manière plus explicite un lien entre la description des processus, le référencement des risques et leur degré de couverture par le CIC), l'outillage des académies en matière de guides de procédure et d'outils opérationnels de contrôle ; le déploiement d'un véritable dispositif de reporting sur l'efficacité des contrôles, et enfin, la montée en charge du dispositif d'audit interne.

La NEC 2015 comporte la formulation de 11 recommandations :

N° recommandation	Nature des recommandations (NEC relative à l'exercice 2015)
<b>R1/R2/R3</b>	Recommandations relatives à la gouvernance nationale (suivi effectif des grandes orientations du CCIMR, précision du référentiel organisationnel ministériel, suivi du PAM CIC en administration centrale, construction de la cartographie des risques ministérielle)
<b>R4</b>	Recommandation relative à la mutualisation des bonnes pratiques académiques et l'homogénéisation de leurs outils de contrôle
<b>R5/R6</b>	Recommandations relatives au dispositif de <i>reporting</i> (consolidation annuelle des contrôles de supervision, corroboration annuelle des actions de contrôle)
<b>R7</b>	Recommandation de généralisation de l'outil EMR
<b>R8/R9</b>	Recommandations relatives à l'audit interne ministériel (programme pluriannuel et développement du nombre d'audits)
<b>R10/R11</b>	Recommandation relative à l'enquête sur le niveau de déploiement du CIC au sein des opérateurs de l'enseignement supérieur (éléments d'appréciation sur les outils présentés, missions d'audits ciblés en établissement)

Il convient de préciser que les travaux de cette NEC ont concerné quatre académies (Créteil, Lille, Nice, Poitiers) après Grenoble, Lyon, Rennes et Versailles en 2014.

# Annexes

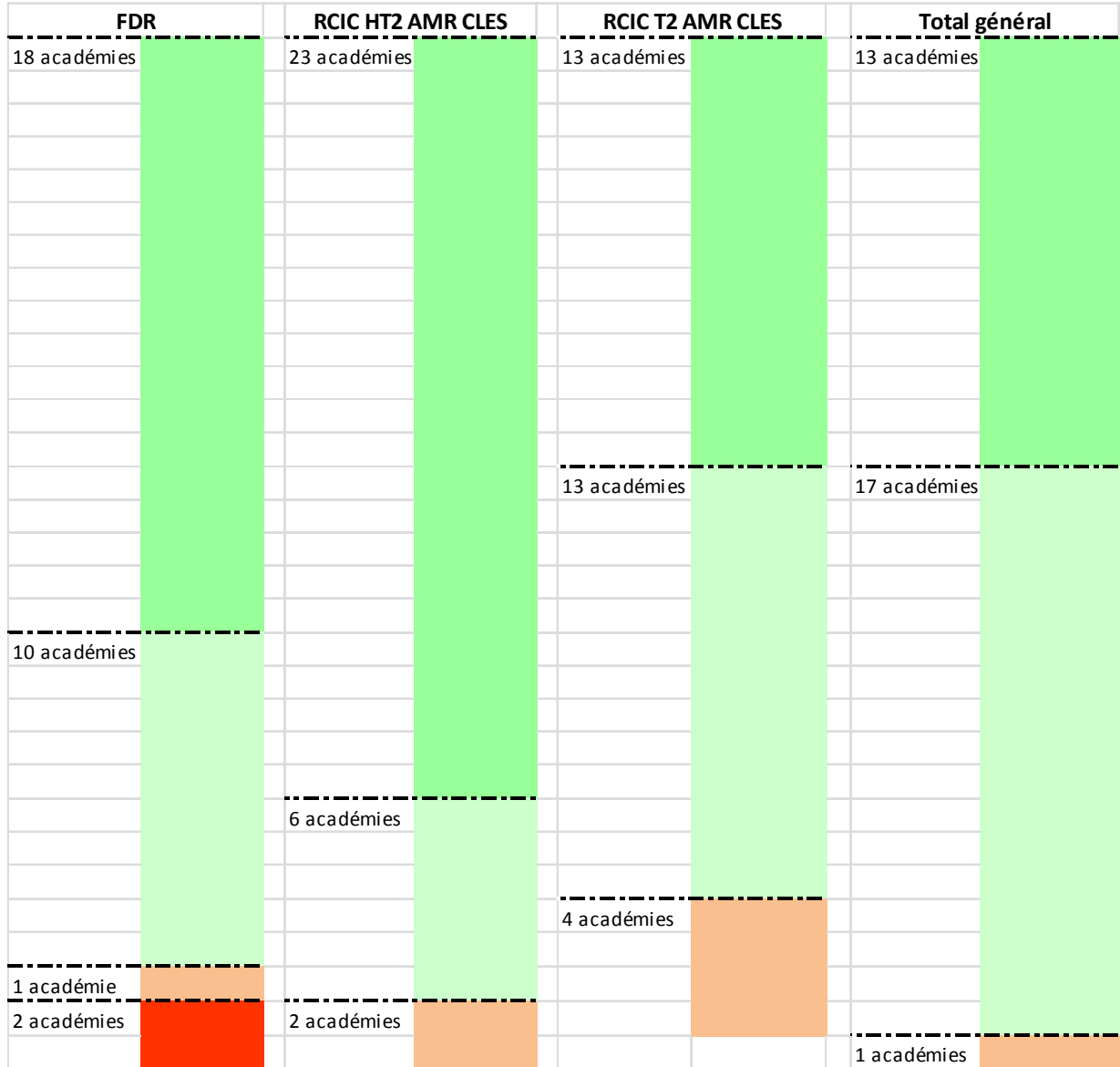
## Résultats détaillés de l'enquête académique

### DETAIL DE L'ENQUETE ACADEMIQUE 2016 : DETAIL DU PERIMETRE DE L'ENQUETE

ACADEMIES	AMR « FEUILLE DE ROUTE »	AMR PROCESSUS « T2 »	AMR PROCESSUS « HT2 »	COMPLEMENT D'ENQUETE
Aix-Marseille	✓	✓	✓	✓
Amiens	✓	✓	✓	✓
Besançon	✓	✓	✓	✓
Bordeaux	✓	✓	✓	✗
Caen	✓	✓	✓	✗
Calédonie	✗	✗	✗	✗
Clermont-Ferrand	✓	✓	✓	✗
Corse	✓	✓	✓	✓
Créteil	✓	✓	✓	✓
Dijon	✓	✓	✓	✗
Grenoble	✓	✓	✓	✓
Guadeloupe	✓	✓	✓	✓
Guyane	✓	✓	✓	✓
La Réunion	✓	✓*	✓	✗
Lille	✓	✓	✓	✓
Limoges	✓	✓	✓	✗
Lyon	✓	✓	✓	✓
Martinique	✓	✓	✓	✗
Mayotte	✗	✗	✗	✗
Montpellier	✓	✓	✓	✓
Nancy-Metz	✓	✓	✓	✗
Nantes	✓	✓	✓	✗
Nice	✓	✓	✓	✓
Orléans-tours	✓	✓	✓	✓
Paris	✓	✓	✓	✗
Poitiers	✓	✓*	✓	✓
Polynésie	✓	✗	✓	✗
Reims	✓	✓	✓	✗
Rennes	✓	✓	✓	✗
Rouen	✓	✓	✓	✓
Saint-Pierre et Miquelon	✗	✗	✗	✗
Strasbourg	✓	✓	✓	✗
Toulouse	✗	✓	✓	✓
Versailles	✓	✓	✓	✗
Wallis et Futuna	✗	✗	✗	✗
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>16</b>

Dans les colonnes des « AMR T2 », les coches suivies d'un astérisque identifient des académies qui ont complété les résultats dans G2P en compilant certaines populations. Leurs données seront exploitées et restituées dans les moyennes globales.

**DETAIL DE L'ENQUETE ACADEMIQUE 2016 : BILAN GLOBAL DES AMR CLES**



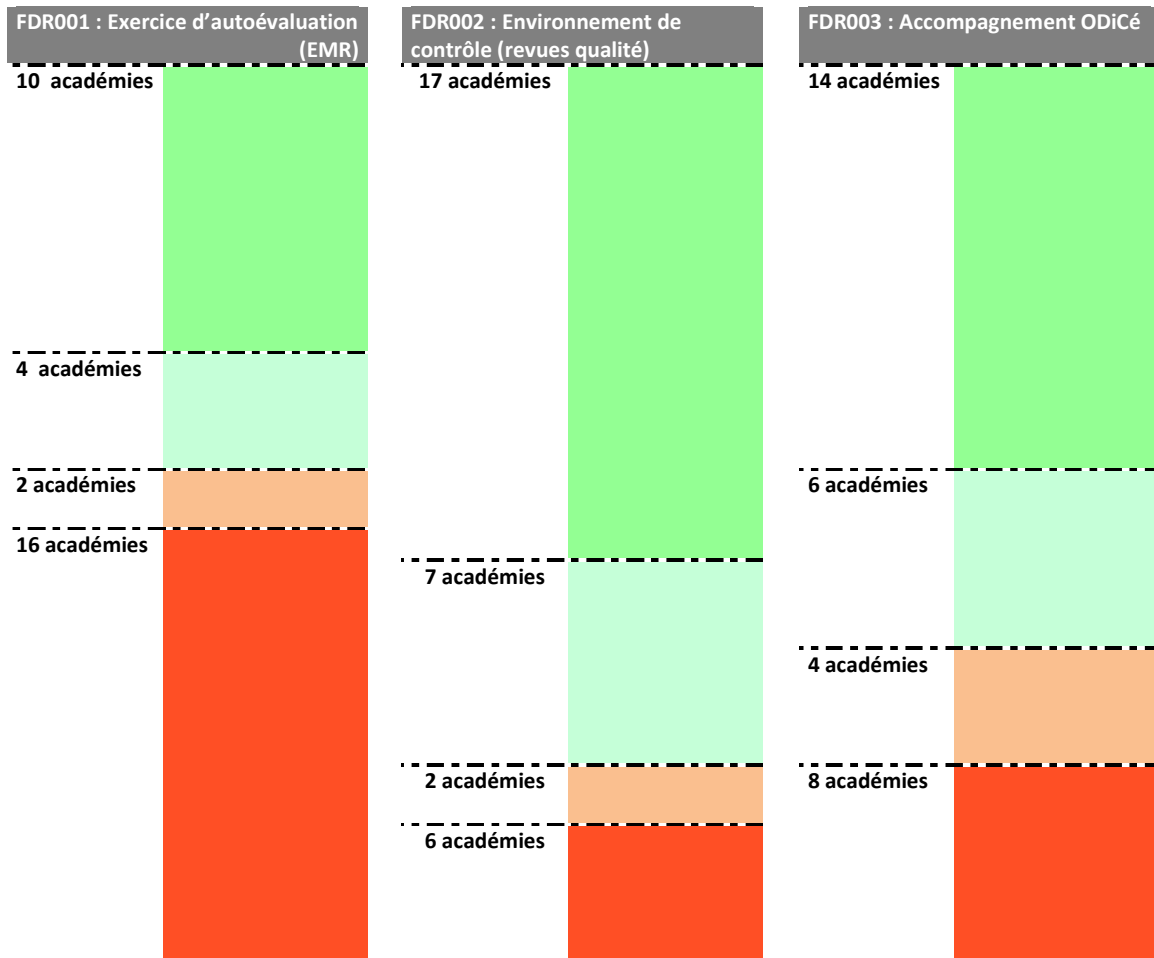
Légende
Supérieur à 70%
Entre 69% et 40%
Entre 39% et 10%
Inférieur à 9%

## DETAIL DE L'ENQUETE ACADEMIQUE 2016 : CRITERES DU « SOCLE CIC »

Critères du « socle CIC »	Taux d'atteinte en 2016	
	Septembre 2016	Septembre 2015
Désignation de référents CIC	86%	86%
Existence d'un organigramme fonctionnel	87%	85%
Constitution d'un dossier permanent (Cf. note du 8/1/14)	76%	75%
Existence d'un COPIL*	-	80% <sup>15</sup>
Existence d'un plan d'actions	72,5%	71%
Déploiement effectif de toutes les AMR clés T2	66%	64%
Déploiement effectif de toutes les AMR clés HT2	75%	68%
Réalisation d'un exercice d'auto-évaluation	39%	45%
Renforcement des contrôles par une revue qualité	63%	59%
Accompagnement des EPLE dans la mise en place d'ODICé	53%	43%
Reporting (nouveau 2016)	46%	-

\*Il n'a pas été possible de déterminer un taux pour 2016 en raison d'un trop grand nombre de non réponses (19 académies sur 35).

<sup>15</sup> 80% des académies ont fait un retour sur le déroulement de leur COPIL au sein du « Complément d'enquête sur le déploiement du CIC en académies » au 7 septembre 2015



Légende
Supérieur à 70%
Entre 69% et 40%
Entre 39% et 10%
Inférieur à 9%

## DETAIL DE L'ENQUETE ACADEMIQUE 2016 : PROCESSUS HORS REMUNERATIONS

### Taux de déploiement par référentiel de CIC

Référentiels de CIC hors rémunérations	Mai 2016		Septembre 2016	
	Clés	Non-clés	Clés	Non-clés
Chorus : Fonctions support	88%	53%	84%	59%
Transports, Déplacements, Missions, Réceptions	70%	58%	77%	65%
Bourses de l'enseignement scolaire	75%	47%	80%	50%
Prestations d'action sociale	77%	63%	73%	65%
Forfait d'externat	79%	56%	75%	59%
Recettes étrangères à l'impôt et au Domaine/Fonds de concours	75%	65%	74%	65%
Bourses de l'enseignement supérieur	60%	-	63%	-
Subventions aux établissements (hors forfait d'externat)	60%	44%	54%	51%
Commande publique	-	59%	-	71%
<b>Moyenne générale</b>	<b>74%</b>	<b>56%</b>	<b>75%</b>	<b>60%</b>

### « FLOP » des AMR clés les moins déployées

RCIC	CODE AMR	LIBELLE	TAUX MOYEN 2016	TAUX MOYEN 2015
			Clés	Clés
Subventions aux établissements	HFE 005	Réaliser et formaliser une revue annuelle des écarts par établissement mutualisateur entre les ETP issus du logiciel de la paie et les ETP extraits d'EPP, et communiquer les résultats aux établissements.	50%	42%

Le taux de déploiement de l'AMR HFE 005 (RCIC subventions aux EPLE) demeure faible, et pour la deuxième année consécutive. Les académies l'expliquent par des difficultés d'ordre structurel.

## DETAIL DE L'ENQUETE ACADEMIQUE 2016 : PROCESSUS DES REMUNERATIONS

### Taux de déploiement par référentiel de CIC

Référentiels de CIC rémunérations	Mai 2016		Septembre 2016	
	Clés	Non-clés	Clés	Non-clés
Affectation et prise en charge lauréat de concours	74%	70%	76%	74%
Prise en charge d'un agent	81%	54%	82%	57%
Gestion du temps partiel	74%	55%	74%	59%
Indemnités (hors indemnités saisies dans ASIE et STS)	77%	65%	78%	69%
Gestion du CLM, CLD et CGM	75%	55%	75%	60%
Congé maladie ordinaire (CMO)	61%	59%	62%	60%
Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	60%	67%	61%	73%
Fin de fonctions entraînant une fin de rémunération	35%	38%	37%	45%
Supplément familial de traitement (SFT)	-	68%	-	73%
Absence de service fait	-	54%	-	59%
Heures supplémentaires saisies en établissement	-	41%	-	43%
<b>Total</b>	<b>65%</b>	<b>57%</b>	<b>66%</b>	<b>60%</b>

### « FLOP » des AMR clés les moins déployées

RCIC	CODE AMR	LIBELLE	TAUX MOYEN 2016	TAUX MOYEN 2015
			Clés	Clés
Nouvelle bonification indiciaire	NBI 003	Revue annuelle portant sur les intérimis	48%	35%
Nouvelle bonification indiciaire	NBI 004	Attributions de NBI en cas de service partagé	49%	37%
<i>Congé longue maladie</i>	<i>CMO 003</i>	<i>Revue mensuelle agents en congé maladie ordinaire</i>	58%	49%
<i>Congé longue maladie</i>	<i>CMO 005</i>	<i>Revue mensuelle agents en attente récupération IJSS</i>	56%	48%

Le référentiel pour lequel certaines AMR sont moins déployées demeure le RCIC NBI, même si les chiffres sont en progression par rapport à 2015. Les AMR du RCIC CMO signalées en 2015 comme peu déployées ont progressé.

RCIC	CODE AMR	LIBELLE	TAUX MOYEN 2016
			Clés
Fin de fonctions entraînant une fin de rémunération	FDF 004	Eviter application prescription biennale - Recensement	41%
Fin de fonctions entraînant une fin de rémunération	FDF 005	Objectiver le niveau de risque qu'un agent en retraite, auparavant en CLM/CLD, continue de percevoir son traitement	31%
Fin de fonctions entraînant une fin de rémunération	FDF 006	Eviter application prescription biennale - procé. urgence	39%

Comme tout nouveau référentiel, le déploiement des AMR est relativement faible au démarrage. La situation est sous observation pour l'enquête 2017.



## NIVEAU D'ATTEINTE DU SOCLE CIC : « SCORING »

### Indice « déploiement des AMR-clés » sur 169 points :

- Sur 126 points : déploiement des AMR « rémunérations » (prise en compte du déploiement pour chacune des populations : 1 point par AMR-clé à déployer par population) ;
- Sur 34 points : déploiement des AMR-clés « hors-rémunérations (1 point par AMR-clé à déployer) ;
- Sur 9 points : déploiements des AMR-clés de la « feuille de route 2015-2016 » (1 point par AMR-clé à déployer) ;

### Indice « taux de pilotage » sur 80 points :

- Identification des référents promoteurs et techniques : 20 points ;
- Existence d'organigrammes ou de textes décrivant l'organisation CIC : 20 points ;
- Existence d'un plan d'action : 20 points (10 points en cas de justification/explication) ;
- Existence d'un dossier permanent : 20 points ;
- Réunion d'un COPIL CIC entre septembre 2015 et septembre 2016 : Pas de point prise en compte d'un trop grand nombre de non réponses (19 académies sur 35)

Académies	Indice de déploiement des AMR clés FDR	Indice de déploiement des AMR clés HT2	Indice de déploiement des AMR clés T2	Indice de pilotage	TOTAL (249 points)
1	7,3	26,6	126,0	80,0	239,8
2	8,8	32,1	115,9	80,0	236,8
3	6,3	32,2	118,1	80,0	236,5
4	8,1	33,2	100,8	80,0	222,1
5	5,8	29,3	111,4	70,0	216,5
6	8,2	27,8	101,7	78,0	215,6
7	7,9	29,7	97,3	80,0	214,8
8	5,9	32,7	99,2	74,0	211,8
9	7,2	33,0	87,3	80,0	207,5
10	7,1	28,3	89,2	80,0	204,6
11	6,1	24,9	96,7	68,0	195,7
12	8,3	28,4	85,1	74,0	195,7
13	7,3	26,3	82,9	75,0	191,4
14	6,4	28,8	97,5	56,0	188,7
15	6,4	8,4	90,5	80,0	185,3
16	7,8	32,4	65,1	80,0	185,2
17	8,0	26,5	68,4	80,0	182,9
18	7,2	25,0	71,9	76,0	180,1
19	3,8	29,5	65,0	75,0	173,2
20	5,0	29,5	77,8	60,0	172,3
21	6,7	23,3	63,2	72,0	165,2
22	5,3	20,5	73,0	65,0	163,7
23	6,5	21,3	50,1	80,0	157,9
24	6,5	26,4	47,0	70,0	149,8
25	4,8	31,0	61,4	50,0	147,1
26	6,0	20,4	47,9	72,0	146,4
27	7,2	27,7	33,2	75,0	143,0
28	4,1	14,2	59,3	49,0	126,6
29	0,0	26,7	79,2	0,0	105,9
30	0,8	9,3	93,6	0,0	103,7
31	2,5	21,1	0,0	20,0	43,6
32	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

## Un mot sur les acteurs du CIC

Les réalisations en termes de CIC ministériel décrites au sein de ce document sont le résultat d'un investissement collectif (le CIC étant nécessairement « l'affaire de tous ») :

- C'est d'abord **l'implication des acteurs gestionnaires** des fonctions financières et de « gestion administrative » qui ont intégré à leurs modalités de travail les exigences associées au contrôle interne, ainsi que **l'investissement des cadres dirigeants** qui légitiment et rendent possible cette amélioration ;
- C'est également **l'engagement des acteurs qui pilotent, accompagnent et structurent** ce changement à tous les niveaux opérationnels : les **référents** promoteurs et techniques, les **coordonnateurs paye**, les **responsables de CSP** et tous les autres acteurs transversaux qui sont les garants de la diffusion de la « culture CIC » au sein des services de gestion du MENESR;
- Enfin, ce sont les **acteurs en charge de la conception, du pilotage et de la gouvernance** du CIC en administration centrale, au sein des directions du ministère ou du SCBCM.

